

Papeete, le 27 septembre 2017

INFORMATION MEDIAS

Prise en charge des malades du cancer : l'État mobilise 227 millions pour l'oncologie

Mercredi 27 septembre 2017

Dans le cadre de la Convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française, M. René BIDAL, Haut-Commissaire de la République, a signé aujourd'hui avec M. Édouard FRITCH, Président de la Polynésie française, une décision conjointe fixant la programmation 2017.

Ce faisant, l'État a apporté, pour l'année en cours, un soutien financier de 227 millions de francs afin d'équiper les centres hospitaliers polynésiens de matériels et d'instruments de pointe. Cette somme permettra, notamment, l'aménagement de boxes de chimiothérapie dans les hôpitaux de Taravao (Tahiti) et d'Uturoa (Raiatea), l'acquisition d'un mammographe à l'hôpital de Taiohae à Nuku Hiva, et la modernisation du service d'oncologie du Centre hospitalier de la Polynésie française.

Reflète des ambitions de l'État en Polynésie française en matière sanitaire, cette décision est une traduction concrète de l'Accord de l'Élysée.

A travers la décision de financer des équipements dans les îles, cet effort budgétaire illustre, en outre, la volonté de l'État de permettre à chacun de bénéficier de soins de qualité quel que soit le lieu de résidence, dans le cadre d'une politique de santé publique de proximité, au service de tous. Le choix des établissements hospitaliers et des lieux a été déterminé par le Pays qui dispose de la compétence santé mais en relation étroite et pragmatique avec le Haut-commissariat afin qu'au plus tôt les patients puissent en bénéficier.

Il s'agit aussi de rapprocher au maximum le service médical du patient pour permettre à des malades qui sont déjà affectés par des soins réguliers de ne pas se voir imposer une fatigue supplémentaire dans des transports que l'on pourra désormais éviter grâce à des équipements de proximité.